

Synthèse réunion Protection de l'enfance – cabinet A. Taquet

8 avril 2020

Présent.e.s :

- Adrien Taquet
- Maxime Boidin
- DGCS
- Action Enfance
- Adessa
- ADMR
- ANAMAAF
- ANMECS
- ANPF
- Apprentis d'Auteuil
- CNAEMO
- CNDPF
- CNAPE
- Croix rouge française (excusée)
- FEHAP
- FNAF
- FNAAFP
- Fédération nationale des lieux de vie (excusée)
- GEPSO
- GNDA
- La vie au grand air
- NEXEM
- SAF
- Groupe SOS Jeunesse
- SOS VE
- UNA
- UFNAFAAM
- Uniopss

[Intervention d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance :](#)

- **Point de situation :** Les Français s'habituent à la situation. Il faut rester vigilants. Le gouvernement insiste sur le fait que nous sommes encore en phase de propagation du virus. Même si on peut être espérer avoir atteint dans certaines régions un plateau, nous sommes toujours en phase ascendante. Il ne faut pas relâcher la vigilance. Reconnaissance de la participation des professionnels à l'effort de la Nation.
- **Masques :** Masques chirurgicaux – assouplissement par le décret du 20 mars des conditions d'acquisitions. De nombreux départements ont maintenant commandé et reçu des équipements dont certains ont été transmis au secteur de la protection de l'enfance. A. Taquet portera ce message également auprès de l'ADF. Masques alternatifs, une dizaine d'entreprises a été labellisée. Plus d'un million de masques va pouvoir être fabriqué par jour. Demain, réunion avec Jacqueline Gourault et l'ensemble des CT ADF, AMF pour étudier comment s'organise la distribution des masques alternatifs.
- **Interventions à domicile :** Grande vigilance sur la reprise de l'activité à domicile. Fiche a été envoyée sur les SAAD dont une partie concerne les SAAD Familles. Sur la question de la tarification, la Cnaf s'est engagée hier pour sécuriser financièrement les SAAD.
- **Ressources mises en ligne par le ministère :** Une FAQ est en cours de constitution pour compléter les fiches consignes. Il ne faut pas hésiter à remonter des questions. Il faut faire preuve de souplesse et d'adaptation dans le contexte de crise.
- **Addictions :** Le dispositif déployé par l'ANPAA a été étendu à deux nouvelles régions : Normandie et Occitanie.
- **Soutien à la parentalité :** Volet prévention pour accompagner les parents. D'ici la fin de la semaine, A. Taquet communiquera sur un certain nombre de supports et de ressources portées par les associations. Un annuaire des numéros d'écoute a été transmis à la plateforme d'appel Covid. Les CAF seront mobilisées au niveau local pour mettre en œuvre ce soutien à la parentalité. Des ressources seront mises en ligne sur le site monenfant.fr. Un dispositif d'accueil de loisir virtuel a été créé par la Cnaf.

Un chantier est ouvert sur le suicide des jeunes et des adolescences : le SE voit les ressources existantes et comment les partager.

- **Antécédents judiciaires** : Une réunion interministérielle a lieu demain.
- **119** : Comparaison a été faite entre 3 semaines de confinement et les 3 semaines précédant le confinement. +20% d'appels au 119. Davantage de mineurs appellent/ + 34% d'appels de mineurs pour eux-mêmes et + 36% d'appels de camarades. + 30% d'appels de voisins. Hausse de 60% des appels qualifiés d'urgents par les écoutants du 119 et nécessitant une évaluation CRIP. Hausse de 35% des appels immédiatement transmis à la police et à la gendarmerie. Hausse de 35% des interventions des forces de l'ordre au domicile pour des raisons de violences intrafamiliales. L'ensemble des CRIP sont à nouveau en fonctionnement et mènent les enquêtes prioritaires d'urgence. Le formulaire mis en ligne a fait l'objet de plus de 130 signalements en ligne en une semaine. Des enfants ont commencé à envoyer des SMS vers le 114 (2 interventions de police).
- **Enquête flash de la DRESS** a été lancée. Le SE encourage les structures à remplir rapidement.

Questions / Observations des participants :

Où en est-on de l'absentéisme ? Des publics ont-ils été oubliés ? Des vacances ont commencé dans une zone : cela change-t-il les dynamiques sur le terrain ?

- **Jeunes majeurs en autonomie ou qui viennent de sortir de dispositif de protection** : On sent ces jeunes en grand isolement, l'accompagnement éducatif à distance n'est pas facile, diminution de ressources (pas de stages qui peuvent commencer, perte d'emplois...). Un lien doit être maintenu avec ces jeunes et aller au-delà de 21 ans pour les accompagner ou accepter qu'ils reviennent. L'exemple du CD de Loire-Atlantique est une bonne chose. De nombreux jeunes vont avoir un besoin d'un accompagnement financier.
- **Scolarité** : Craintes quant au phénomène de décrochage scolaire. La continuité pédagogique est particulièrement complexe pour les jeunes qui ont un parcours en protection de l'enfance et de la jeunesse. Cela s'explique par une insuffisance de ressources pour les jeunes accompagnés à domicile ou en hébergement (manque d'équipement informatique ou de professionnels). Plus le confinement s'allonge, plus le risque de décrochage s'accroît. Parmi les 5 à 8 % d'enfants « perdus par leurs professeurs » annoncés par le ministre de l'Éducation nationale, combien sont concernés par une mesure de protection ? Il est urgent que l'Éducation nationale propose des solutions concrètes pour accompagner ces enfants et lutte contre « les inégalités de destins » comme annoncé par le Président de la République en septembre 2018. Plusieurs propositions en ce sens : l'ouverture des établissements scolaires restés ouverts aux enfants faisant l'objet d'une mesure au civil ou au pénal ; la mise à disposition de professeurs dans les établissements et service pendant et après le confinement pour lutter contre le décrochage scolaire. Cette question se pose également de manière très prégnante en Outre Mer.
 - ⇒ Dispositif de soutien scolaire dans les semaines qui précèdent la rentrée scolaire.
 - ⇒ Appel fait oralement par la SG de l'EN pour du volontariat de professeurs dans les structures de protection de l'enfance. Il faut voir si ce message peut être formalisé.
 - ⇒ Accès aux établissements laissés ouverts : une évaluation du dispositif est en cours. Le sujet de la protection de l'enfance va être soutenu par le SE. Le Préfet va pouvoir élargir cette liste.
- **Vérification des antécédents judiciaires** : Présentation de l'initiative des Apprentis d'Auteuil d'un formulaire à faire remplir aux nouvelles personnes recrutées / bénévoles afin d'accompagner les directeurs qui sont contraints de recruter sans pouvoir vérifier les antécédents. Ce formulaire pourra être transmis.

- **Anticipation du déconfinement** : Le déconfinement va poser un certain nombre de défis aux structures de protection de l'enfance (évaluation des situations à domicile, retour à la scolarité et mesures de protection, dépistage, rétablissement des DVH...). Pour éviter l'effet surprise générateur de tension, les structures souhaiteraient être informées le plus en amont possible de la date du déconfinement ? Les fédérations pourraient travailler avec le ministère des procédures à mettre en place pour anticiper au mieux cette situation.
 - ⇒ Une réflexion doit être menée conjointement mais attention nous sommes toujours en période de progression de l'épidémie.
- **Absentéisme** : C'est très variable en fonction des établissements et services. Certaines organisations notent une diminution de l'absentéisme avec la garde et la scolarité des enfants de leurs professionnels. Le taux d'absentéisme va être très variable en fonction de la façon dont la région est touchée par la pandémie.
- **Tension sociale au sein des assos** : mouvement de grève annoncés (manque de protection des salariés). Ces tensions sont accrues par les différences de traitement entre départements et entre PJJ et ASE.
- **Familles avec enfants en CHRS** – lorsque les parents sont hospitalisés pour COVID, les enfants sont sans solution et ne peuvent pas restés dans le CHRS. Il est impératif de ne pas oublier ce public.
- **Accompagnement par le sanitaire et médico-social** : Des blocages persistent (notamment des AF sans solution).
 - ⇒ Communication conjointe ce weekend entre Olivier Véran et Sophie Cluzel qui sera complétée par une communication d'Adrien Taquet et Sophie Cluzel dans les jours qui viennent sur les enfants.
 - ⇒ Il faut continuer à identifier les situations de blocage et le cabinet voit avec les ARS. Les associations Aire et Unapei peuvent être mobilisées.
- **Milieu Ouvert** :

Point d'alerte sur les nouvelles mesures qui sont en attente : risque d'avoir des listes d'attentes qui vont s'accroître et se fera au détriment de la finesse et de l'intensité de l'intervention. Classification faite pour évaluer les situations en milieu ouvert va devoir être réinterrogée : plus le confinement va durer, moins cette classification va être pertinente. Plus c'est long, plus il faudra revenir à domicile. Besoin d'équipement pour le faire.
- **Masques** : Des départements y ont accès mais des disparités départementales. A cela s'ajoute une doctrine différente entre PJJ et ASE. La PJJ équipant tous les professionnels en contact prolongé avec le public. Des assos ont commandé des masques en tissu mais les délais de livraison sont assez importants. La doctrine va-t-elle changer ?
 - ⇒ Pour le moment pas de changement de doctrine du gouvernement sur les masques.
- **SAAD Familles** :

Différence de traitement entre SAAD PA/PH et SAAD Familles qui complexifie le rôle des gestionnaires. Sécurisation des financements CNAF (50% du budget des SAAD Familles) : une participation est versée par les familles et aucune compensation sur ce manque à gagner n'est prévu (entre 15 à 20% du budget du service). Des structures demandent les comptes 2019 pour verser les acomptes 2020 malgré les ordonnances.

Intervention d'urgence demandée auprès de familles atteintes du covid sans équipement adéquat : cela crée des tensions sociales au sein des associations. Peut avoir des effets sur l'absentéisme. Le problème est que les textes réglementaires n'évoquent que les SAAD PA/PH.

Les SAAD ne sont pas concernées par l'enquête flash de la DRESS => en effet, choix de la DRESS lié notamment à la complexité des financements des SAAD.

- **La question des vacances va se poser** : comment mobiliser et préparer des séjours de vacances pour les mois d'été ? Ca va être un grand besoin pour l'ensemble des jeunes et des professionnels. Pour le moment, aucune visibilité. Il va falloir anticiper des solutions.
- **Reconnaissance des professionnels** (question entre autres de la prime)
- **Assistants familiaux** : besoin de reconnaissance salariale, besoin de répit (crainte pour la période des vacances), demande d'une réunion spécifique pour les acteurs de l'accueil familial. Disparités territoriales très fortes notamment sur la disponibilité et la présence des référents ASE. Certains sont toujours un peu injoignables.
 - ⇒ Rappel - les AF sont concernés par la garde et la scolarité de leurs enfants.
 - ⇒ Le cabinet du ministère se tient à disposition pour faire le relai auprès des conseils départementaux.
- **Apprentissage / Jeunes majeurs** : Certains conseils départementaux demandent à être informés de la « suspension » des apprentissages de certains jeunes majeurs, notamment ex-MNA, afin d'évaluer les conséquences que ça pourrait avoir sur leur avenir. Questionnements quant aux répercussions de ce recensement. Il ne faudrait pas que cela soit un argument pour mettre fin à une prise en charge ASE ou compromette l'obtention d'un titre de séjour. Le ministère a-t-il donné des consignes claires quant à la poursuite des apprentissages (activités essentielles à la vie de la nation ? Encadrement garanti ? Conditions de sécurité réunies ?)